

7.1.2 - Plan des servitudes d'utilité publique

REVISION

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire du 23/05/2024

Le Président Jean-Michel Fourgous

Date de création : 31/05/2023 Date de mise à jour : 29/02/2024 Date d'édition : 29/02/2024



SGP • Direction de la communication - Cadre préférentiel A. Salle

- █ Limite de commune
- ██ Cimetière
- █ Bassin
- █ Cours d'eau

A4 - Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux

Ru du Maldroit (affluent de la Mauldre)

Zone de protection

NON REPRESENTE - Rigole des Clayes

AC1 - Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits

Monument historique inscrit

Périmètre de protection monument inscrit

AS1 - Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

NON REPRESENTE - Aqueduc de l'Avre

Périmètre de protection immédiate

Périmètre de protection rapprochée

Périmètre de protection éloignée

EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération

NON REPRESENTE - Voies concernées : Déviations RN12/RD983, RD11 et RD98

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

NON REPRESENTE - cf. documents transmis par le gestionnaire de la servitude

I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

NON REPRESENTE - cf. documents transmis par le gestionnaire de la servitude

I7 - Servitude relative à la protection des stockages souterrains de gaz naturel, d'hydrocarbures liquides, liquéfiées ou gazeux ou de produits chimiques à destination industrielle dans les formations naturelles

Stockage de Beynes de gaz naturel et de gaz manufaturé

Périmètre de protection

PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles et des risques miniers

Mouvement de terrain (PPRM)

PT1 - Servitude de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques

Aérodrome de Chavenay (N° CCT : 78.24.005)

Zone de garde (rayon de 1000m)

Centre récepteur d'Elancourt (Yvelines)

Zone de protection (rayon de 3000m)

PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication

NON REPRESENTE - Câble F78U04

NON REPRESENTE - Câble RU78993

T1 - Servitude relative aux voies ferrées

Ligne SNCF Saint-Cyr-l'Ecole/Surdon (Paris-Granville)

Emprises ferroviaires en bordure desquelles peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer

T4 - Servitude aéronautique de balisage

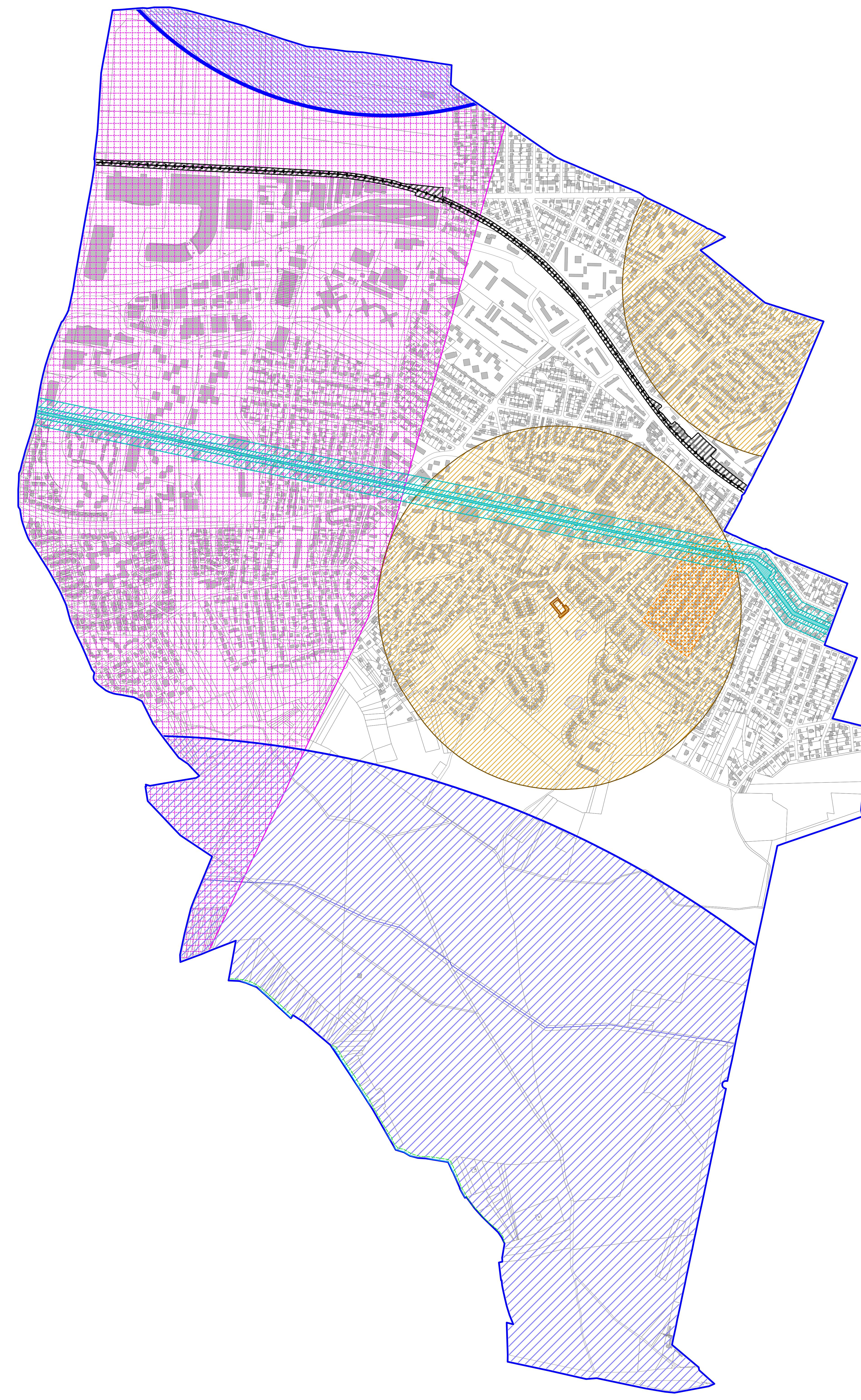
NON REPRESENTE - cf. documents transmis par le gestionnaire de la servitude

T5 - Servitude aéronautique de dégagement

NON REPRESENTE - cf. documents transmis par le gestionnaire de la servitude

T7 - Servitudes aériennes à l'extérieur des zones de dégagement

NON REPRESENTE - cf. documents transmis par le gestionnaire de la servitude



Echelle : 1 : 5 000